



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

17 avril 2014

Conseil municipal du 17 avril 2014
Ordre du jour

	Mémo	2-3
1	Moyens généraux finances : Délégation au Maire en matière de réalisation et de gestion des emprunts ainsi qu'en matière de ligne de trésorerie	4-5
2	Action sociale : Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CCAS	6
3	Action sociale : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS	7-8
4	Moyens généraux - Achats - commandes publiques : Constitution de la commission d'appel d'offres	9
5	Direction générale des services : Constitution des commissions municipales et désignation des membres	10-11
6	Direction générale des services : Représentation du conseil municipal au sein de commissions organismes extérieurs	12-15
7	Moyens généraux finances : fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition 2014	16-7
8	Ressources humaines : Délibération fixant les indemnités de fonction des élus	18
9	Ressources humaines : Création d'un emploi de cabinet	19
10	Commerce-tourisme : Adhésion à l'association nationale des Maires des stations classées et communes touristiques	20
11	Éducation-animation : Attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif du collège des Sables-blancs	21
12	Éducation-animation : Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Pierre Guéguin pour le projet pédagogique « Under the pole	22
13	Sport-nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Trail de Keriolet	23
14	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	24
15	Moyens généraux - finances : mise en oeuvre d'un dispositif de facturation unique	25-26
16	Vœu du conseil municipal de Concarneau pour le soutien à l'initiative des pêcheurs concarnois pour le rachat de l'armement Dhellemmes	27-28

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 avril 2014

Mesdames et Messieurs, il est 19h00, je vous invite à prendre place.

Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous. Je m'adresse aux élus, et également aux personnes du public qui sont venues nombreuses assister à ce premier conseil municipal, si on exclu le conseil d'installation protocolaire.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Michelle Lemonnier, puisque le secrétariat sera assuré, selon la coutume, par chaque élu à tour de rôle.

(Appel des conseillers municipaux)

Voilà en ce qui concerne l'état des présents.

En date du vendredi 11 avril, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,

Vous trouverez sur votre table :

- les rapports complétés concernant la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS, la constitution de la commission d'appel d'offres, la constitution des commissions communales, la représentation du conseil municipal au sein de commissions et organismes extérieurs, la fixation des indemnités des élus,
- un rapport modifié concernant l'adhésion à l'association nationale des Maires des stations classées et communes touristiques,
- un rapport modifié concernant la création d'un emploi de Cabinet,
- un rapport supplémentaire n°1 concernant la mise en œuvre d'un dispositif de facturation unique,
- un vœu du conseil municipal de Concarneau pour le soutien à l'initiative des pêcheurs concarnois pour le rachat de l'armement Dhellemmes, présenté par les élus du groupe "Concarneau, une nouvelle énergie".

Je mets donc à votre approbation, si vous le voulez bien, l'inscription à l'ordre du jour du rapport supplémentaire n°1 ainsi que le vœu du conseil municipal.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

L'inscription à l'ordre du jour des 2 rapports est acceptée par 32 voix pour (M Echivard n'étant pas arrivé).

Il y a beaucoup de rapports sur la table, simplement parce que le délai était trop court pour compléter entre autres et plus particulièrement les commissions internes et les organismes extérieurs. Nous les avons complété il y a quelques jours, le temps qui était imparti à l'envoi de ces rapports était trop juste pour vous les envoyer, dans la mesure où la présentation de ce conseil municipal doit être adressée 5 jours francs avant la date du conseil.

Les procès-verbaux des réunions des conseils municipaux des 19 décembre et 15 janvier, ont été régulièrement transmis par mail aux élus du conseil municipal de la précédente mandature et n'ont fait l'objet d'aucune remarque. Il seront donc considérés tacitement adoptés.

D'autre part, compte tenu des dates très rapprochées entre le présent conseil et le précédent, le procès-verbal de la réunion du 5 avril concernant l'élection du Maire et des adjoints, vous sera transmis

ultérieurement pour approbation lors du prochain conseil municipal.

Je vous informe également que le prochain conseil municipal aura lieu en cette même salle, le mardi 27 mai à 19h00 précises.

À l'ordre du jour ce soir, nous avons un certain nombre de dispositions réglementaires dans le cadre du fonctionnement des instances municipales. En ce qui concerne les nouveaux élus, le conseil municipal, comme vous le savez certainement, est régit par un règlement intérieur. Nous avons 6 mois pour l'amender, et vous aurez dans les jours futurs, une copie de ce règlement intérieur qui donne les éléments concernant le bon fonctionnement de ce conseil municipal.

Conseil municipal du 17 avril 2014

1	Moyens généraux finances : Délégation au Maire en matière de réalisation et de gestion des emprunts ainsi qu'en matière de ligne de trésorerie
---	--

M le Maire :

Nous allons donc aborder les différents points à l'ordre du jour. Le premier point concerne une délégation au Maire en matière de gestion des emprunts et en matière de ligne de trésorerie. C'est une délibération de formalité, certes mais une délibération qui est importante.

(lecture du rapport)

Est-ce que vous avez des remarques ou observations dans le cadre de ce premier dossier ? M Le Bras.

M Le Bras Antony :

Merci M le Maire. Je voulais juste en fait un éclaircissement de votre part sur un élément qui m'a un peu étonné, mais vous allez sans doute me rassurer. Il s'agit de la faculté de modifier la devise sur les contrats de prêt. Est-ce qu'il est vraiment utile d'avoir cette mention dans cette délégation ? Est-ce que c'est parce que vous pensez peut-être dans les 6 ans qui viennent emprunter dans une devise différente de l'Euro ? Est-ce que je peux avoir votre avis sur la question ?

M le Maire :

L'avis est simple. Il s'agit tout simplement de la reprise d'un texte réglementaire du Code général des collectivités territoriales. Mais il est bien évident que c'est l'Euro qui est notre monnaie, et dans tous les cas, c'est l'Euro qui est prioritaire et il n'est pas question de voir autre chose.

M Le Bras Antony :

D'accord, très bien. Mais il a pu arriver que des collectivités empruntent en livres sterling ou en franc Suisse, donc je suis rassuré.

M le Maire :

M Drouglazet.

M Drouglazet Claude :

Oui, M le Maire, c'est beaucoup de responsabilités pour un seul homme. Je me suis quand même posé la question de savoir si ce n'était pas utile de rajouter une mention « le conseil municipal donne délégation au Maire, après avis de la commission des finances », sachant que nous avons eu affaire à des emprunts toxiques dans certaines communes, notamment après la crise de 2008. Je me suis demandé si ce n'était pas une bonne mesure que de mettre cette mention, visant à vous protéger vous-mêmes et protéger, par là-même les finances de la ville.

M le Maire :

Là encore, je vais vous répondre. Il s'agit d'un pouvoir du Maire, il n'y a pas d'obligation d'avis préalable. Il s'agit d'une formalisation qui est tout à fait réglementaire. En tout état de cause, le Maire est aussi assisté de son élu adjoint aux finances, de son directeur général des services, il est assisté également par le directeur des services financiers, il faut voir également dans cette affaire, que quand il est décidé de souscrire un emprunt, il doit être validé par la Préfecture. En tout état de cause, avant de finaliser l'emprunt, la Préfecture doit donner son accord de validation. Je pense que c'est la règle aujourd'hui. Cette règle a été mise en place, suite au fait que certains Maires se soient laissés bernés par des agents bancaires qui ont proposé des emprunts toxiques. Aujourd'hui, vous pensez bien que suite à cela, c'est beaucoup plus encadré, et la Préfecture valide. Ensuite, sur le plan de la commission finances, oui il y a une information à la commission finances. Il y a une information à l'assemblée délibérante, c'est-à-dire au Conseil municipal. En tout état de cause, il s'agit d'éléments politiques, mais il s'agit aussi surtout d'éléments techniques. Il est bien évident que là il y a un appel d'offres à concurrence et en plus, nous sommes aussi assistés par un service qui s'appelle « Finances actives », qui est très présent et qui, quand nous avons des interrogations, quand nous avons besoin d'informations, on les contacte systématiquement parce que c'est important d'avoir également des cabinets qui soient bien informés sur les finances. Il n'y a pas d'autres interventions ?

Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ? Pensez aux pouvoirs.

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, THERY, LE MEUR, MM LE BRAS, BONNEAU).

Conseil municipal du 17 avril 2014

2	Action sociale : Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CCAS
---	---

M le Maire :

Le point n°2. Nous allons entrer dans des formalisations sur les différentes commissions et institutions extérieures. Je vais laisser la parole à Marie TALBOT qui est notre nouvelle élue aux affaires sociales. Je vous demanderai d'être tolérant, si vous le voulez bien, avec l'intervention des nouveaux élus. Ce n'est, en effet, pas si évident que cela.

Je laisse la parole à Maire TALBOT.

Mme Talbot Marie :

Merci.

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci Marie. Est-ce que vous avez des remarques ? Vous voulez peut-être des compléments d'information ? Non ?

Sachez que le premier CA du CCAS aura lieu la semaine prochaine, le 23 avril. Il y a 8 membres élus au conseil municipal et 8 membres d'associations représentatives, de personnes qualifiées qui concernent plus particulièrement le logement, la prévention, les personnes âgées. Sur le mandat précédent, diverses associations à vocation sociale, telles que l'abri côtier, IDES, l'unité locale de la Croix Rouge, Sourdine, Centre de soins, fil d'Ariane, MSA agricole, l'UDAF, autant d'associations concernées sur la diversité d'intervenants extérieurs pour que le CCAS puisse, dans le cadre de sa fonction, avoir des interlocuteurs compétents dans la plupart des domaines relatifs aux affaires sociales.

Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 17 avril 2014

3	Action sociale : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
---	---

M le Maire :

Marie Talbot à nouveau sur le point n° 3.

Mme Talbot Marie :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Très bien, merci.

C'est un vote de liste à bulletin secret, certes, néanmoins, il y a eu un rapprochement, il y a eu concertation sur la désignation des membres, concertation préliminaire et je pense qu'il n'y a pas eu de contestation. Je vous propose si vous êtes d'accord, de voter la liste à main levée, à moins qu'il y ait des gens qui soient d'avis contraire.

Est-ce qu'il y a des gens qui sont d'avis contraire ?

Non ?

Et bien c'est très bien. Nous allons procéder au vote de cette liste. Il s'agit d'une liste de représentants pour le conseil d'administration. Elle est proportionnelle donc je pense que nous pouvons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 17 avril 2014

4	Moyens généraux - Achats - commandes publiques : Constitution de la commission d'appel d'offres
---	---

M le Maire :

Le point 4, achat - commandes publiques, constitution de la commission d'appel d'offres.

(lecture du rapport)

M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :

Là encore, il y a eu concertation préliminaire qui n'a pas donné lieu à des contestations. La commission d'appel d'offres intervient dans le cadre de la passation de marchés publics dont les montants dépassent un certain seuil. Ces seuils sont révisés tous les 2 ans, à effet le 1^{er} janvier de chaque année pair, à compter du 1^{er} janvier 2014. Pour les collectivités territoriales, ces seuils sont fixés pour les fournitures et services, à 207 000 € HT pour les pouvoirs adjudicateurs et 414 000 € HT pour les entités adjudicatrices, par exemple, service des eaux, assainissement, et 5 186 000 € pour les travaux. La marge est assez haute. En dessous de ces seuils, c'est la collectivité qui définit les modalités de passation des marchés dans un guide des procédures internes. À Concarneau, le guide prévoit que la commission des marchés, présidée par le Maire, examine l'ensemble des marchés à procédure adaptée supérieurs à 15 000 € pour le pouvoir adjudicateur et supérieur à 20 000 € pour l'entité adjudicatrice. C'est un complément d'information.

Je reviens à la constitution de la commission d'appel d'offres, si vous le voulez bien. Si vous n'en voyez pas d'inconvénient, nous allons pouvoir voter la liste à main levée.

Oui, M Drouglazet. Il y a une contestation.

M Drouglazet Claude :

Dans le document de synthèse que vous avez fourni par courrier, il était prévu qu'il y ait un élu d'à bâbord toute à la commission d'appel d'offres, nous avons donné des noms, le mien et celui de Marianne Jan, cela n'apparaît pas dans le projet de délibération. J'aimerais avoir une explication. Vous nous avez dit qu'il y avait une consultation préalable pour qu'il y ait un élu de la liste socialiste et un élu d'à bâbord toute, comme cela était indiqué dans le document de synthèse.

M le Maire :

Il semblerait que les services n'aient pas eu connaissance. Néanmoins, si on peut trouver un accord de principe, je n'en vois pas d'inconvénient.

M Bonneau Pierre-François :

M le Maire, je suis prêt à laisser ma place à Claude Drouglazet, c'est normal afin que les élus d'à bâbord toute soient représentés.

M le Maire :

Très bien, merci M Bonneau. Est-ce que cela vous convient, M Drouglazet ?

M Drouglazet Claude :

Tout à fait.

M le Maire :

Et bien voilà. Je marque donc Claude Drouglazet et pour le suppléant, même question, est-ce qu'une personne du groupe PS pourrait laisser sa place de suppléant ?

Mme Ziegler Nicole :

Je propose, titulaire Nicole Ziegler et suppléante Gaël Le Meur. Et Claude Drouglazet, titulaire pour à bâbord toute et Marianne Jan suppléante.

M le Maire :

Donc à la place de Mme Théry. D'accord, très bien.

Tout est bien qui fini bien. Si tout le monde est d'accord sur le principe de la modification de ces 2 listes,

de titulaires et de suppléants, je propose que l'on procède au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Ziegler Nicole :

Vous êtes sûr que pour la commission d'appel d'offres on peut voter à main levée ? Je n'y vois pas d'inconvénient, mais d'un point de vue formel, est-ce que c'est possible ? Parce que cette commission est quand même très formalisée.

M Calvarin Xavier :

Sauf si une personne le demande.

M le Maire :

C'est s'il n'y a pas unanimité dans l'accord. Il faut qu'il y ait l'unanimité.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Très bien.

Conseil municipal du 17 avril 2014

5	Direction générale des services : Constitution des commissions municipales et désignation des membres
---	---

M le Maire :

Le 5^e point, constitution des commissions municipales et désignation des membres. Vous avez reçu en son temps, la nature des différentes commissions, et d'un commun accord, vous vous êtes positionné en respectant, en règle générale, le principe de la proportionnalité de participation.

Je vais vous lire, si vous le voulez bien, l'introduction de cette délibération.

(lecture du rapport)

Si vous le voulez bien, je ne vais pas relire toutes les compositions et les composantes, là encore, il y a eu une concertation. À moins qu'il y ait des remarques, il est possible qu'il y ait des remarques et des modifications. Dans ce cas, nous en tiendrons compte. Ensuite, je vous proposerai de voter. Est-ce qu'il y a des remarques sur l'ensemble de ces commissions ? M Drouglazet.

M Drouglazet Claude :

Je suis désolé, M le Maire. C'est la même remarque que précédemment, à savoir que nous avons souhaité être présents au moins au comité technique et au CHS, à priori, j'ai cru comprendre qu'il y avait eu un accord, nous ne nous sommes pas concertés avec le groupe socialiste. Mais je souhaiterai pouvoir participer à ces commissions, revendiquant quelques compétences en la matière.

M le Maire :

Je pense que c'est un accord amiable entre les 2 parties. Si cela pouvait se passer comme ça, ce serait très bien.

Mme Ziegler Nicole :

Est-ce que nous pouvons demander une suspension de séance afin que nous puissions nous mettre d'accord ?

M le Maire :

Bien sûr.

Mme Ziegler Nicole :

Nous avons fait des propositions en fonction de ce que vous nous avez donné. On va se réunir et on revient vers vous ensuite.

M le Maire :

Oui bien sûr, il n'y a pas de souci.

On m'a donc demandé une suspension de séance que j'accorde.

Après une suspension de séance de 6,30 minutes, M le Maire reprend la parole.

M le Maire :

Bien, nous allons reprendre notre conseil et apporter les modifications qui s'imposent suite à la concertation que vous avez eue ensemble. Qui peut nous apporter les modifications ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler Nicole :

Oui, M le Maire. Je trouve assez stupéfiant ce qui vient de se passer, j'avais vu cela avec Claude, il avait fait des propositions, je pense que cela aurait pu être vu. Cela aurait empêché ce brouhaha-là.

M le Maire :

C'est peut-être aussi la concertation entre vous qui n'a pas eu lieu.

Mme Ziegler Nicole :

Si, la concertation entre nous a eu lieu. Ce n'est pas très grave, mais c'est comme cela. La concertation entre nous était tout à fait cordiale.

Commission technique paritaire : Antony Le Bras, titulaire et suppléante : Nicole Ziegler, Claude Drouglazet titulaire et Gaël Le Meur suppléante.

M le Maire :

Nous allons noter.

Mme Nicole Ziegler :

Antony Le Bras et Claude Drouglazet titulaires et Nicole Ziegler et Gaël Le Meur suppléantes.

Comité d'hygiène et de sécurité : Claude Drouglazet et Antony Le Bras en titulaires et Nicole Ziegler et Gaël Le Meur en suppléantes. C'est la même chose que la précédente.

CAP, il n'y a pas de modification par rapport à ce que vous avez proposé.

Commission de réforme, il n'y a pas de modification. Le reste non plus.

Le COS, il n'y a pas de modification.

Commission du personnel communal, il n'y a pas de modification. Commission social - solidarité - logement, il n'y a pas de modification, commission travaux et développement durable, il n'y a pas de modification, commission urbanisme, il n'y a pas de modification, commission, économie - tourisme commerce, il n'y a pas de modification. En fait, en ce qui concerne les commissions, il n'y a pas d'autres modifications.

M le Maire :

Très bien, vous avez noté ?

Je rappelle donc, Comité technique paritaire : titulaires, André Fidelin, Alain Nicolas, Yann Allot, Andrée Pezennec, Marie-Christine Le Nouenne, Antony Le Bras et Claude Drouglazet. Suppléants : Nadia Ahajri, Alain Echivard, Xavier Calvarin, Bruno Quillivic, Nicole Ziegler et Gaël Le Meur.

Ensuite, en ce qui concerne comité d'hygiène et de sécurité, titulaires, André Fidelin, Alain Nicolas, Yann Allot, Andrée Pezennec, Marie-Christine Le Nouenne, Antony Le Bras et Claude Drouglazet. Suppléants : Nadia Ahajri, Alain Echivard, Xavier Calvarin, Bruno Quillivic, Nicole Ziegler et Gaël Le Meur.

C'est bon ? Très bien, nous allons passer au vote afin de valider les différentes compositions des commissions municipales suivant le tableau qui est annexé.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 17 avril 2014

6	Direction générale des services : Représentation du conseil municipal au sein de commissions organismes extérieurs
---	--

M le Maire :

Il s'agit maintenant de la représentation du conseil municipal au sein de commissions et d'organismes extérieurs.

(lecture du rapport)

M le Maire :

Vous avez pris connaissance de ce tableau concernant la représentation des uns et des autres, d'une manière proportionnelle, je l'espère. Je vous demande s'il y a des remarques ou des correctifs que l'on peut apporter. Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler Nicole :

Je voudrais faire une déclaration, si vous le voulez bien.

M le Maire :

Oui.

Mme Ziegler Nicole :

... qui concerne un peu le travail que nous allons faire en commission. Je voulais le faire lors du premier conseil mais je n'ai pas eu l'occasion alors je voudrais le faire maintenant.

M le Maire,

Vous avez annoncé après votre élection vouloir travailler avec l'opposition. Vous l'avez rappelé lors de votre installation. Je vous félicite et vous remercie pour cela. Je prends cela comme un acte de confiance et de reconnaissance du travail que nous avons fait en commission pendant les 6 dernières années et que nous continuerons lors de ces 6 prochaines années. Permettez-moi de rassembler dans cet hommage, Marie Le Meur, Marc Carduner, Jean-Claude Colin, Arnaud Percebois, Annie Loaëc, Philippe Laporte, Paul Morvan, mais aussi Christian Colimard et Dominique Dieterlé, car eux aussi ont donné de leur temps et de leur énergie. J'ai toujours dans mes actes et mes paroles, respecté votre fonction. Si vous avez eu un sentiment inverse parfois, c'est que j'ai fait preuve de maladresse et je vous demande de m'excuser. Dès mon élection, en mars 2011, comme conseillère générale, je vous ai, à votre grande surprise, rencontré pour vous dire que pour Concarneau il était important de travailler ensemble. Sauf exception, cela ne s'est pas produit. Pourtant, à chaque fois que vous avez sollicité, je vous ai répondu, les financements du Conseil général pour les réalisations Concarnoises, pôle nautique, ferme du Moros, ont été attribués. Les contributions du Département pour le 102 avenue de la Gare et pour l'Épicerie sociale le seront. Concarneau, et plus exactement son port, est à la croisée des chemins. Les réunions sous la présidence et l'organisation du Conseil général, je dis bien du Conseil général, vont se poursuivre, comme cela a toujours été dit. J'espère que nous vous y retrouverons, vous et vos adjoints. Et j'espère que la ville y jouera tout son rôle, tiendra toute sa place. Pour ma part, je serai présente auprès de tous les acteurs portuaires que sont les entreprises, les pêcheurs, les plaisanciers, les associations, les élus municipaux et communautaires.

De la même façon, très prochainement, nous devons travailler sur la renégociation du contrat de territoire, qui lie le Département et CCA. Je serai présente à la table de travail pour accompagner le développement de toutes les communes et associations de notre territoire. M le Maire, je jouerai mon rôle d'opposante lors des conseils municipaux, je m'engage à dire les choses fermement mais toujours de manière respectueuse envers le 1^{er} magistrat de la ville que vous êtes. Je m'engage à ne défendre que l'intérêt général. Je m'engage à défendre les intérêts de la ville et des Concarnois, notamment ceux les plus en difficulté, quand, dans la période économique que nous traversons, seules les collectivités territoriales peuvent à travers leur aide, à l'investissement et donc l'emploi et à travers leur politique sociale, soulager la souffrance de nos concitoyens. Comme vous le savez, plus de 60 % des dépenses du Conseil général sont consacrées aux dépenses sociales. De nombreux dossiers font l'objet de partenariats entre nos 2 collectivités. Le parcours logement, l'épicerie sociale, le centre social « La Balise », je n'oublie pas l'ADMR, qui mérite toute notre attention. Si Madame l'adjointe aux affaires sociales souhaite me rencontrer pour évoquer ces dossiers, je me tiens à sa disposition. Je n'oublie pas le rôle essentiel en

matière de lien social, qu'est joué par les associations culturelles et sportives, je me tiens aussi à la disposition de votre équipe pour travailler sur ces domaines qui peuvent prétendre aux aides du Département. Enfin, pour terminer, c'est aux abstentionnistes que je souhaite m'adresser ce soir. Je ne sais pas s'ils m'entendront, mais j'espère que contrairement à ces 6 années passées, lors des 6 prochaines années, nous leur donnerons tous collectivement le goût de revenir mettre un bulletin dans l'urne. Je vous remercie.

M le Maire :

Mme Ziegler, je vous ai reçu 5 sur 5. Effectivement, je crois lors de l'installation du Maire, il y a de cela quelques semaines, j'avais largement évoqué le souhait et l'indispensable besoin de travailler ensemble. Il est évident que le programme de l'un ce n'est pas le programme de l'autre. Mais je crois que ce qui est important, c'est, dans l'esprit, la volonté farouche de vouloir construire ensemble, l'avenir de Concarneau et de ses citoyens. Je vous rends hommage par rapport à ce que vous avez dit, et j'adhère totalement à vos propos. Comme on dit, ce sont des paroles verbales et j'espère que dans les semaines futures nous pourrons ensemble, travailler pour l'avenir de Concarneau. J'ai rendu hommage, je me souviens auprès des élus qui ne sont plus là aujourd'hui, dans cette salle, pour leur travail. Pour la plupart, c'était un travail bénévole. C'est beaucoup de temps à consacrer au détriment de sa famille, et quelque fois de son travail. J'avais largement évoqué ce problème. En ce qui concerne le Conseil général, effectivement nous avons des compétences que nous devons réunir. Il est évident que même si nous avons eu quelques réunions, pendant ce mandat, et je dis bien quelques réunions, elles sont largement insuffisantes. Il faut absolument que nous ayons des rapprochements avec le Conseil général ainsi que le Conseil régional. Dans le futur proche, il ne nous faudra plus travailler chacun dans notre coin, il faudra que nous soyons ensemble pour défendre les intérêts de Concarneau. Et les intérêts de Concarneau, vous l'avez rappelé, ce sont plus principalement des intérêts économiques liés au port. Et nous le verrons tout à l'heure, d'ailleurs dans le vœu que vous allez nous lire, en effet il faut absolument que toutes les instances, qu'elles soient locales, régionales ou départementales, s'unissent et se rassemblent sur un front commun, pour avancer sur le développement et le réaménagement du port de Concarneau, qui est le secteur majeur de l'économie et du développement de Concarneau et aussi pour maintenir le bassin d'emploi. Quand on parle d'économie, il s'agit de l'emploi à Concarneau et de son maintien à Concarneau sur notre bassin. Merci de vos propos et je souhaite de tout cœur que nous puissions travailler ensemble. Merci bien.

Pour revenir à la représentation des organismes extérieurs, est-ce que vous avez des observations ou des modifications à apporter ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Dans les échanges que j'ai eus avec Mme Barba, on devait me rappeler aujourd'hui par rapport au SIVU du centre de secours, que je ne retrouve pas mais qui ne doit pas être loin. On devait me dire si...

M le Maire :

Il n'est pas dans cette délibération ?

Mme Le Meur Gaël :

Si, il doit y être.

M Besombes François :

C'est le syndicat mixte centre de secours.

Mme Le Meur Gaël :

Syndicat mixte, voilà. Il doit y être. En fait, nous avons eu un échange hier et vous deviez me rappeler aujourd'hui pour me dire ce qu'il en était au final, par rapport à ce l'on avait vu ensemble, pour le reste il n'y a pas de remarques.

M le Maire :

Peut-être que François Besombes a la remarque ?

M Besombes François :

J'ai proposé à Mme Barba que l'on reste sur ces équilibres qui ont été construits avec Trégunc et le pays fouesnantais. Remettre en cause notre partie, cela voudrait dire que l'on revoit avec eux pour respecter les équilibres nécessaires à la construction du centre de secours. De toute manière Mme Ziegler est toujours proche puisqu'elle suit le centre de secours via le SDIS.

Ah, je croyais que l'on vous avait vu quelques fois ?

M le Maire :

Le Conseil général est largement impliqué dans l'élaboration de ce projet de centre de secours.

Mme le Meur Gaël :

Le point sur lequel on devait me rappeler aujourd'hui, c'était l'obligation d'une représentation à la proportionnelle et de voir comment cela se passait du côté de Trégunc et de la 3^e commune. C'était sur cette question-là que je devais avoir une réponse. À savoir que dans le cadre d'un SIVOM - SIVU, ou syndicat mixte, il devait normalement y avoir une représentation à la proportionnelle. C'était simplement cela. Parce que si on fait le parallèle avec le SIVOM qui est un peu plus bas, ou l'ex SIVU transports, il y avait une représentation de l'ensemble du conseil municipal. C'était là-dessus que je devais avoir une réponse aujourd'hui.

M le Maire :

Sachez que ce n'est pas non plus une obligation. À Trégunc, il n'y avait pas de représentation proportionnelle. Ce n'est pas une obligation mais vous savez, le syndicat mixte a été créé pour la durée de réalisation de ce centre de secours. Après il sera dissout. Il n'y a pas de volonté de cacher quelque chose. C'est une représentativité que nous avons souhaité en ce sens et qui a été validée par le Président de ce syndicat mixte. Il y a une cohérence de principe au départ et elle a été maintenue comme telle.

Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler Nicole :

J'entends bien ce que vous venez de me dire mais c'est un peu contradictoire avec ce que vous m'avez dit auparavant sur les nécessités de travailler ensemble, etc....

M le Maire :

M Calvarin, vous voulez donner un complément ?

M Calvarin Xavier :

François l'a très bien expliqué. Trégunc a déjà le nombre de places pour le groupe PS, qui est le groupe majoritaire à Trégunc, donc l'équilibre de toute façon est atteint au niveau de cette instance-là. Comme c'est une instance communale, vous savez très bien que c'est un équilibre intercommunal aussi.

M le Maire :

Bien, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Ziegler Nicole :

C'est pour tout ?

M le Maire :

C'est pour l'ensemble.

Mme Le Meur Gaël :

On peut sortir le syndicat mixte ?

M le Maire :

C'est pour l'ensemble des commissions externes.

Attendez on va voter.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, mais est-ce qu'on peut sortir le syndicat mixte ?

M le Maire :

Vous êtes d'accord ou vous n'êtes pas d'accord, c'est tout. On ne va pas tergiverser 107 ans.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ce n'est pas une obligation de voter pour.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Voilà, très bien, et on continue.

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 17 avril 2014

7	Moyens généraux finances : fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition 2014
---	---

M le Maire :

Je vais maintenant laisser la parole à Alain Nicolas qui va nous présenter le sujet n°7, fiscalité directe locale, fixation des taux d'imposition 2014.

M Nicolas Alain :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Très bien merci M Nicolas. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, M Drouglazet.

M Drouglazet Claude :

Oui, M Drouglazet, une légère intervention pour vous dire que le fait de maintenir les taux est une bonne décision. Mais je souhaiterais quand même attirer l'attention du Conseil sur le niveau de taxe d'habitation à Concarneau, qui est de 18,25 %. Sachant que les bases ont été modifiées, vous le voyez dans le tableau qu'elles ont été modifiées à + 4,71 %. Cela veut dire qu'il va y avoir une augmentation assez forte de la taxe d'habitation.

M le Maire :

On va vous expliquer, M Drouglazet.

M Drouglazet Claude :

Disons que la taxe d'habitation est trop lourde à Concarneau, c'est une évidence. Même le taux est à + 0,5 point de la strate nationale. Je pense qu'il y a une réflexion à mener là-dessus, au moins au niveau de la commission des finances. J'attire l'attention du conseil là-dessus. La taxe d'habitation est trop lourde à Concarneau.

M le Maire :

M Nicolas, est-ce que vous pouvez donner la réponse ?

M Nicolas Alain :

M Drouglazet, en fait, l'impact sur la taxe d'habitation sera de 0,9 % et non pas de 4,71 %, 4,71 ce sont les bases physiques qui augmentent.

M le Maire :

Oui, en somme, c'est le produit fiscal qui augmente de 4,71 %, en ce qui concerne la taxe d'habitation, ce ne sont pas les taux d'imposition. 0,9, ce sont les bases forfaitaires. C'est la loi de finances 2014 qui a imposé ce taux de 0,9 %. Le complément pour arriver à 4,71 %, c'est l'avantage des bases physiques. Les bases physiques c'est quoi, c'est l'urbanisation nouvelle, c'est-à-dire les nouvelles constructions, c'est aussi l'action que nous avons eue, n'est-ce pas Mme Lemonnier, auprès d'Ecofinances. Ce sont aussi des modifications dans les résidences principales que nous avons depuis quelques temps et que nous voyons passer dans les permis de construire, et qui « boostent » ces bases. Concarneau a la chance d'avoir une dynamique d'urbanisation, tant mieux, pourvu que cela dure. C'est dommage que plus l'urbanisation augmente plus la population baisse. Nous n'y comprenons rien. Mais sachez que j'ai envoyé un courrier la semaine dernière à l'INSEE, qui est un service de l'État, pour lui demander plus d'explications parce que le fait que le recensement soit fait chaque année de 8 % seulement, que l'on ait pu noter, c'est une parenthèse, l'augmentation importante du nombre d'électeurs, du nombre d'ouvertures de compteurs d'eau, du nombre de logements ouverts, depuis plusieurs années, on ne comprend pas. On ne comprend pas ! Nous avons donc demandé des explications. Au-delà de cela, c'est que pour Concarneau, 4,71 sur le produit en taxe d'habitation, sur le foncier, 2,75 et bien tant mieux, cela veut dire que quelque part, il y a de nouveaux habitants à Concarneau, de nouvelles constructions, cela « booste » nos recettes dans le cadre des produits financiers. Maintenant sur le taux de 18,25, il faut savoir que nous n'avons pas touché à ce taux d'imposition depuis 2009. Nous sommes en 2014. Depuis 5 ans, nous n'avons pas touché à ce taux d'imposition. Nous nous trouvons, je pense, dans la moyenne de la plupart des villes du Finistère. Je pense que depuis 2009, nous avons réduit la voile, comme on dit. Aujourd'hui, nous sommes à peu près dans la moyenne de la plupart des villes du Finistère.

Il y a d'autres remarques ? Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 17 avril 2014

8	Ressources humaines : Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
---	---

M le Maire :

Ressources humaines, délibération fixant les indemnités de fonction des élus.

(lecture du rapport)

M le Maire rajoute pendant la lecture du rapport :

« Il semblerait que nous soyons à une population totale de 19 493, de mémoire. Sachez qu'en 2008, nous étions à plus de 20 000, ce qui fait que nous soyons descendus de strate. Il y a donc une conséquence directe sur l'enveloppe concernant l'indice brut ».

(Reprise de la lecture du rapport)

En annexe, vous avez le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante.

Le Maire, c'est 50 % du pourcentage comme je l'ai dit tout à l'heure, avec les majorations, ce qui fait un montant brut après majoration de 3 392,09 €. En ce qui concerne le 1^{er} adjoint, 24 %, ce qui fait un montant brut de 1 469,17. Les autres adjoints y compris les 2 conseillers délégués, nous avons fait une répartition équitable parce que nous avons estimé que les adjoints spéciaux, compte tenu de leurs missions que ce soit à Lanriec ou à Beuzec, avec une présence que j'ai souhaité beaucoup plus importante que précédemment, ainsi que les délégations en ce qui concerne l'éducation pour une personne et la jeunesse pour l'autre personne. Il me semblait normal que les conseillers délégués puissent prétendre avoir au moins autant que les autres adjoints.

Ensuite, le 4^e conseiller délégué, il s'agit plus précisément de Mme Creton, concernant le logement. J'ai dû oublier le 3^e conseiller délégué, il s'agit de Yann Allot. Nous avons majoré son indemnité parce que nous estimons que Yann Allot étant délégué à la sécurité et d'astreinte en permanence, jour et nuit, il mérite certainement une indemnité plus importante. En ce qui concerne les 19 conseillers municipaux, il s'agit d'une indemnité de 50 € mensuelle je crois, avant c'était 53 € il me semble. Là nous l'avons mis à 50 €. Dans l'enveloppe, en ce qui concerne le montant maximal hors majoration, et ensuite nous avons appliqué les majorations que nous ne pouvions pas appliquer d'ailleurs aux adjoints spéciaux. Nous avons été malheureusement obligé de réduire la répartition des enveloppes.

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Non ? S'il n'y en a pas, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Il y a une abstention.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme LE MEUR).

M le Maire :

Création d'un emploi de cabinet.

Vous aviez reçu en son temps, une délibération concernant cet emploi de cabinet. Elle a été modifiée et vous avez dû la retrouver sur la table. On vous donnera toute transparence sur ce dossier, il n'y a rien à cacher.

(lecture du rapport)

Sur ce dossier, il ne s'agit pas d'une nouvelle création. Mais il s'agit d'un nouveau mandat, il y avait déjà un chef de cabinet, en l'occurrence Mme Barba que vous connaissez toutes et tous dans notre commune. Je pense qu'il est tout à fait normal que le Maire ait un chef de cabinet. C'est d'ailleurs validé dans le cadre du décret de 1987. Il y avait également une secrétaire, vous vous souvenez. Il n'y a plus de secrétaire, je peux vous dire qu'elle a un travail considérable.

Dans le 1^{er} document que vous aviez reçu, il y avait une somme qui a pu vous paraître importante, mais c'est, et vous l'avez compris, je n'en doute pas, l'emploi chargé, c'est-à-dire avec les charges patronales. Je n'ai pas eu le complément d'information aujourd'hui...

M Nicolas Alain :

Les charges patronales s'élèvent à 42 %.

M le Maire :

Donc il faut en tenir compte. Voilà ce que je voulais donner comme précisions. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, M Drouglazet.

M Drouglazet Claude :

Une question sur la nature du contrat. Est-ce qu'il s'agit d'un CDI, d'un CDD ? Un contrat type ?

M le Maire :

C'est un emploi contractuel pour la durée du mandat, la preuve c'est qu'il est remis en question lors d'un nouveau mandat. Il ne s'agit pas d'un agent territorial. C'est un emploi contractuel. Nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM BONNEAU, LE BRAS).

Conseil municipal du 17 avril 2014

10	Commerce-tourisme : Adhésion à l'association nationale des Maires des stations classées et communes touristiques
----	--

M le Maire :

Je vais passer la parole à Michelle Lemonnier qui, de la finance, va passer au commerce-tourisme et nous parler de l'adhésion à l'association nationale des Maires des stations classées communes touristiques.

Mme Lemonnier Michelle :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Juste un point. Lorsque nous avons passé cette délibération pour la demande de classement au mois de mai 2012, il était bien précisé et ce serait intéressant de le repreciser là, on a l'impression que c'est quelque chose de nouveau alors qu'en fait Concarneau était classé station touristique depuis 1929. En fait c'est lié à des nouveaux critères. C'est plutôt un renouvellement que l'obtention.

Mme Lemonnier Michelle :

Non, c'est nouveau.

Mme le Meur Gaël :

Si, si.

M le Maire :

Mme Lemonnier, est-ce que vous avez la réponse ?

Mme Le Meur Gaël :

Il était marqué sur la délibération du 24 mai 2012 que j'ai là, Concarneau est depuis 1929 station de tourisme selon les anciennes conditions du code du tourisme, et ce classement sera caduque au 1^{er} janvier 2014. En fait, ce sont des nouveaux critères, mais c'est plutôt un renouvellement de label, plutôt que l'obtention du label station de tourisme. C'était juste une précision qu'il serait intéressant de mettre.

Mme Lemonnier Michelle :

On peut considérer cela comme vous le dites mais il a fallu quand même constituer un dossier avec des nouveaux critères très pointus. Ça a été un très gros travail des services.

Mme Le Meur Gaël :

Je ne le remets pas en cause. C'est simplement que c'était précisé dans la demande, donc c'est bien de le rappeler.

Mme Lemonnier :

Oui, oui.

M le Maire :

Alors, quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 17 avril 2014

11	Éducation-animation : Attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif du collège des Sables-blancs
----	--

M le Maire :

M Malléjacq, attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif du foyer du collège des Sables-blancs.

M Malléjacq Éric :

(Lecture du rapport)

M le Maire :

Très bien, est-ce qu'il y a des remarques ?

En complément d'information, il s'agit d'une subvention pour couvrir les frais inhérents à l'utilisation du CAC. C'est le cas aussi de la délibération qui va suivre. C'est une décision qui avait été prise sur le plan de la facturation. C'est pour que le centre des arts ne se trouve pas lésé. C'est un budget annexe. On pouvait très bien accorder la gratuité mais qu'il y ait une compensation par le biais d'une subvention exceptionnelle, cela valorise notre participation vis à vis de l'association. Je crois que c'est dans ce but-là qu'a été faite cette délibération.

Il y a des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

J'ai une question, parce que c'est la première année qu'ils font cette demande d'aide. Initialement, ils utilisaient le CAC pour les répétitions pendant 2 jours et non une seule journée. Il y a moins de temps de répétition au CAC ?

M Malléjacq Éric :

Nous avons eu leur demande pour une journée. Nous avons accordé cette journée. Après, je ne me rappelle plus, honnêtement, le temps qui leur était nécessaire à la répétition précédemment. Ceci dit, cette durée de répétition leur convient et leur permettra de travailler dans de bonnes conditions.

Mme Le Meur Gaël :

Pour siéger au conseil d'administration, ils répétaient 2 jours. Il leur fallait 2 demi journées, il me semble, et ils en payaient une. Initialement, c'était cela.

M Malléjacq Éric :

Là, ils ont une journée et une subvention exceptionnelle leur est attribuée pour couvrir ces frais.

M le Maire :

Peut-être que M Échivard a la réponse ?

M Échivard Alain :

Pour compléter cette information-là, ils avaient besoin d'une demi journée supplémentaire avec les conditions techniques d'éclairage des techniciens. C'est pour cela qu'ils ont demandé une subvention exceptionnelle.

Mme Le Meur Gaël :

C'est ce qu'ils faisaient auparavant.

M le Maire :

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 17 avril 2014

12	Éducation-animation : Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Pierre Guéguin pour le projet pédagogique « Under the pole »
----	---

M le Maire :

M Malléjacq, le point 12, une subvention exceptionnelle en ce qui concerne le lycée Pierre Guéguin.

M Malléjacq Éric :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 17 avril 2014

13	Sport-nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Trail de Keriulet
----	---

M le Maire :

Le point 13, attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Trail de Keriulet, M Quillivic.

M Quillivic Bruno :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Quillivic, est-ce qu'il y a des remarques ?

Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 17 avril 2014

14	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

M le Maire :

Le point 14, tableau des décisions du Maire.

Il y a de nombreuses décisions avec des signatures de conventions entre autres dans le domaine culturel. Il y a également des signatures d'occupation temporaire de locaux.

Il est évident qu'elles sont nombreuses puisqu'il y a une antériorité qui date de janvier 2014. Je ne vais peut-être pas les reprendre toutes, je vais simplement lire l'introduction.

(lecture du rapport)

S'agissant d'un acte, la délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

Il n'y a pas de remarque ? Nous tournons donc la page.

Conseil municipal du 17 avril 2014

15	Moyens généraux - finances : mise en œuvre d'un dispositif de facturation unique
----	--

M le Maire :

M Nicolas, vous devez intervenir sur la mise en œuvre d'un dispositif de facturation unique. Il s'agit d'une délibération qui faisait l'objet d'une présentation sur la table. Vous allez nous expliquer, M Nicolas, ce dont il s'agit.

M Nicolas Alain :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Nicolas. Vous avez pu le constater, il s'agit de documents techniques. En ce qui concerne les 2 derniers paragraphes, ce sont des éléments qui nous ont été apportés par le Trésor public départemental de Brest et qui sont à intégrer dans notre délibération de manière à valider le bien fondé de la demande. Il y avait un caractère d'urgence, aujourd'hui il y a beaucoup de factures qui sont suspendues pour impayés parce qu'il n'y a pas de cohérence entre le système informatique et les règles qui nous sont imposées par le Trésor public. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Effectivement, c'est un peu technique mais je ne comprends pas le rapport entre le budget annexe des restaurants parce que sur les factures, à l'heure actuelle vous avez déjà des factures qui sont globalisées. C'est-à-dire que sur une même facture, vous pouvez avoir la garderie et les centres de loisirs, il me semble. Mais comme nous n'avons pas eu l'occasion de pouvoir travailler sur ce dossier puisqu'il était sur table ce soir, c'est pour cela que je pose la question. Il me semble qu'il y a déjà des factures globalisées. Donc concrètement, quel est le rapport avec le budget annexe des restaurants municipaux parce que tout cela émane d'un même service ?

M Nicolas Alain :

Le Trésor public n'accepte pas que l'on facture sur une même facture aussi bien les 4 activités que vous venez de citer et le restaurant municipal, parce que c'est un budget annexe. Il y a un budget principal avec 4 activités et un budget annexe avec la restauration. Le Trésor public refuse que nous fassions une seule facture avec la liste des 5 prestations.

M le Maire :

Les activités que vous venez de donner concernent le budget principal.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, mais le budget annexe de la cuisine centrale, ce n'est pas lui qui fait les factures concernant la cantine. Ça émane du même service.

M Nicolas Alain :

Oui, mais c'était 2 factures. Vous aviez 2 factures. Une facture restauration et une facture pour le reste. Il y avait 2 facturations.

Mme Le Meur Gaël :

Non, non, enfin il ne me semble pas. Mais bon, on a pas pu vérifier parce que l'on vient de prendre connaissance de ce dossier-là.

Quelles conséquences y-a-t-il pour la cuisine centrale ?

M le Maire :

Aucune.

Mme Le Meur Gaël :

Si cette facturation-là revient sur le budget principal, il y a moins de recettes pour la cuisine centrale.

M Nicolas Alain :

Le budget principal compense le....

Mme Le Meur Gaël :
Donc il compensera plus.

M Nicolas Alain :
Par contre, ça permettra de connaître précisément combien coûte un repas, ce qui est intéressant.

M le Maire :
Oui, tout à fait.

Mme Le Meur Gaël :
Je ne vous ai pas entendu, pardon.

M Nicolas Alain :
Cela permettra de savoir précisément combien coûte un repas.

Mme Le Meur Gaël :
On le sait.

M le Maire :
C'est la comptabilité analytique.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Mme Le Meur Gaël :
Nous nous abstenons parce que nous n'avons pas pu prendre connaissance du document avant.

M le Maire :
D'accord, très bien.

Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR, ZIEGLER, THERY, MM LE BRAS, BONNEAU).

Conseil municipal du 17 avril 2014

16	Vœu du conseil municipal de Concarneau pour le soutien à l'initiative des pêcheurs concarnois pour le rachat de l'armement Dhellemmes
----	---

M le Maire :

Le 16^e point, c'est le vœu du conseil municipal de Concarneau pour le soutien à l'initiative des pêcheurs concarnois pour le rachat de l'armement Dhellemmes. Je vais demander à une ou un représentant de Concarneau une nouvelle énergie de lire ce vœu, s'il le veut bien.

Mme Le Meur Gaël :

C'est vrai que nous avons souhaité présenter ce vœu à l'occasion de ce conseil en lien avec l'actualité locale. Vous avez donné le titre, je vais lire le court texte qui accompagne ce vœu.

La réflexion menée par le Conseil général, avec différents partenaires, sur le schéma du réaménagement du port de Concarneau, a pour objectif la redynamisation à travers l'ensemble des activités économiques et maritimes. La pêche en est l'une des activités essentielles à Concarneau.

Soucieux de contribuer activement à une activité économique dynamique qui maintiendrait l'emploi local et notamment celui des jeunes, les élu(e)s du conseil municipal de Concarneau apportent leur soutien à l'initiative présentée par des patrons pêcheurs concarnois, dont les compétences et l'expérience ne sont plus à démontrer, pour le rachat de l'armement Dhellemmes.

Ce projet, dont l'un des objectifs est le maintien de la pêche et d'un certain nombre de bateaux dans notre port, devrait permettre de sauver cette activité locale et contribuer au développement de la filière à Concarneau.

Il est ainsi proposé que le conseil municipal de Concarneau, s'engage à soutenir par toute action innovante, et ou dispositifs existants cette initiative, et d'autre part, à agir et appuyer cette démarche auprès des partenaires institutionnels et des collectivités territoriales, notamment.

M le Maire :

Très bien, merci Mme Le Meur. Quelqu'un veut intervenir en complément ? Oui M Quillivic.

M Quillivic Bruno :

Merci Monsieur le Maire.

Nous sommes bien évidemment favorable à ce vœu.

Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour saluer l'ensemble des personnalités qui ont ouvertement pris fait et cause pour ce projet porté par les patrons pêcheurs de l'armement. Cette unanimité est la preuve que ce projet de rachat est cohérent, viable, qu'il s'appuie sur des compétences et qu'il est porteur d'avenir pour notre ville.

Ce projet de rachat est un projet concarnois, qui a pour but de faire travailler le port de Concarneau, de donner du travail à ses marins mais aussi aux entreprises portuaires.

Ateliers de mareyage, conserveries, chantiers de réparations, sociétés d'avitaillement, assurances maritimes et j'en passe ; on l'oublie trop souvent mais un marin en mer fait travailler 3 hommes à terre.

L'armement Dhellemmes n'est pas n'importe quel armement. Depuis près de 70 ans, il fait vivre de nombreuses familles sur notre territoire. Le port de Concarneau a vécu au rythme des baptêmes des navires Dhellemmes, des départs et des retours de pêche mais aussi parfois des drames qui ont frappé certains foyers.

Nous sommes tous et toutes attachés à ses chalutiers rouges (oranges diront certains) et ses bolincheurs bleus.

Si nous voulons aujourd'hui donner une plus grande place à la plaisance à Concarneau, voir la construction et la réparation navale se développer, nous voulons par dessus tout conserver l'activité économique qui fait la renommée de notre ville.

En cela, ce projet de rachat est une formidable opportunité pour le port de Concarneau.

Concarneau est un port de pêche et nous sommes persuadés qu'avec ce projet, il le restera !

Monsieur le Maire, lors de plusieurs rencontres avec les porteurs de ce projet vous les avez assurés du soutien total de la municipalité. Ce vœu vous permet d'annoncer le soutien de l'intégralité du conseil municipal de Concarneau.

M le Maire :

Merci M Quillivic.

M Drouglazet Claude :

Je peux m'exprimer au nom d'à bâbord toute ?

Évidemment, nous allons soutenir le vœu, simplement, je souhaite quand même attirer l'attention du conseil sur les opérations actuellement en cours qui concernent des entreprises privées importantes pour Concarneau. Nous sommes là aussi dans l'illustration de la financiarisation de l'économie des pêches qui a d'ailleurs obtenu beaucoup de soutien d'argent public, que ce soit de la communauté européenne, de l'État ou de la Région et du Conseil général et peut-être même de la commune de Concarneau à une certaine époque. Nous regardons cela de façon attentive, l'initiative de certains pêcheurs de Concarneau est intéressante, simplement, il ne faut pas oublier les autres marins-pêcheurs du port de Concarneau. c'est vrai que c'est l'occasion pour moi de dire qu'effectivement, sur l'ensemble du dossier portuaire, nous avons beaucoup de choses à dire, et beaucoup de propositions à faire.

M le Maire :

Merci M Drouglazet. S'il n'y a pas d'autres remarques, il nous faut voter ce vœu qui a été présenté.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Unanimité, c'est ce qui me semble normal. Ainsi vient s'achever ce premier conseil municipal. Je vous donne rendez-vous le 27 mai. Il sera peut-être un petit peu plus complet. Et au mois de juin, il y aura à nouveau un conseil municipal, ce sera le 26 juin. Là il y aura les votes des comptes administratifs et du budget supplémentaire.

Merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 20h40.